

Michel BLANC - Pierre LASGLEIZES - Francis TOULOUSE

NOTAIRES ASSOCIÉS

7, PLACE JEAN-JAURÈS  
(place de la Mairie)  
65000 TARBES

C. C. P. Toulouse 2.988.82 N  
Télécopie : 62 51 30 49

*Member of an association agréée.  
Le règlement des honoraires  
par chèque est accepté.*

TARBES, le

Dossier :

N/Réf. :  
\_\_\_\_\_ POUR CE DOSSIER \_\_\_\_\_

- Référence à rappeler dans tous les cas
- Correspondance : B P 216  
65002 TARBES CEDEX
- Téléphoner à TARBES au 62.34.50.00

V/RÉF.

Je soussigné Maître Francis TOULOUSE, notaire à TARBES,  
CERTIFIE ET ATTESTE avoir été requis de dresser l'acte  
aux termes duquel M. Christian Albert MAMERT, Ingénieur, et Mme  
Aline Raymonde Marie Germaine THEAUS, Médecin, son épouse, demeurant ensemble à TARBES, 11, rue Deville,

Doivent acquérir pour leur compte ou celui de telle personne physique ou morale qu'ils pourront se substituer,

De M. René DELZERS, Kinésithérapeute, demeurant à TARBES, 2, parc des Acacias,

Dans un immeuble situé à TARBES, 24-26, rue Soult, dénommé "Le Floréal", figurant au cadastre sous le n° 345 de la Section BD pour 20 ares:

LE LOT N° 4, soit:

- Un local professionnel ayant façade sur cour, situé au premier étage, portant le n° 1 au plan, desservi par le petit vestibule ouvrant sur le palier de l'escalier I, porte à gauche dudit vestibule, comprenant: entrée, deux pièces à usage de bureaux, une pièce à usage d'archives, W.C. et vestiaire;

- Et 117/10.000e de la propriété du sol et des parties communes générales;

LE LOT N° 46, soit:

- Une cave située au sous sol portant le n° 17 du plan,  
- Et 4/10.000e de la propriété du sol et des parties communes générales;

LE LOT N° 96, soit:

- Une bande de terrain d'environ 5,60 m de longueur moyenne et 2,40 m de largeur, à usage de parking pour automobile, portant le n° 12,  
- Et 5/10.000e de la propriété du sol et des parties communes générales;

Moyennant le prix de DEUX CENT CINQUANTE MILLE Francs payable comptant.

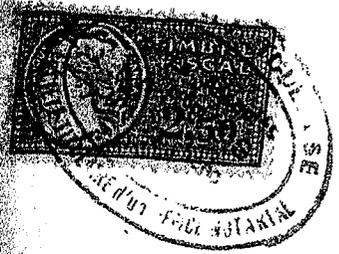
EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation,  
A TARBES, le 19 Décembre 1989.

M. BLANC - P. LASGLEIZES  
F. TOULOUSE  
NOTAIRES ASSOCIÉS  
7, Place Jean-Jaurès  
65002 TARBES

*P. H. Toulouse*  
*F. Toulouse*

OFFICE DE TARBES : FERMÉ LE SAMEDI  
BUREAU DE VIC : FERMÉ LE LUNDI

1 explication en 20 pages  
 1 croquis en 38 pages  
 1 Bordereau en 4 pages.



PUBLICITE FONCIERE 14 BUREAU DE TARDES

Publié le 17 octobre 1972  
 Vol: 58 N° 45  
 Recu: cinq cent trente sept francs 54 cts.  
 Dépôt N° 2711

Taxe	504,66
Balaise	35,88
Total	540,54

Etat: 2 F 50.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE DOUZE  
 ET LE *quinze septembre*  
 PARDEVANT Maître *François* TOULOUSE

notaire associé soussigné, agissant au nom de la Société "Henri BLANC et Francis TOULOUSE Notaires associés" titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à TARBES 3rue Georges Magnoac,

ONT COMPARU :

1°/- Monsieur Louis DASTUGUE Propriétaire, demeurant à TARBES Résidence "LE FLOREAL" 24 rue Soult.

Agissant au nom et comme mandataire de :

Madame Monique Madeleine PERON avocate à la Cour, épouse de Monsieur Georges Paul Marie WAGNER avocat à la Cour, avec lequel elle demeure à PARIS (17ème) avenue de la Grande Armée n°22

Mariée avec ledit M. WAGNER, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître BENOIST notaire à PARIS, lequinze decembre mil neuf cent cinquante, sans modification depuis la loi du 13 Juillet 1965.

Aux termes de la procuration qu'elle lui a donnée, suivant acte sous signatures privées en date à PARIS, du quinze avril mil neuf cent soixante douze, demeuré ci annexé après mention.

Ci après appelée "La Cédante".

D'UNE PART.-

2°/- et Mademoiselle Aline Raymonde Marie Germaine THEAUX, medecin, demeurant à TARBES 10 rue Abbé Torné.

Née à TARBES, le trente novembre mil neuf cent quarante quatre  
 Celibataire.

Ci après appelée "La Cessionnaire".

D'AUTRE PART.-

AT 4 JP  
 P.3. 1

Code Général des Impôts, ainsi que de l'article 366 du Code Pénal.

Les parties ont affirmé expressément, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 Avril 1918 (article 1837 du Code Général des Impôts) que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

En outre, le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, le présent acte n'est modifié ni contre dit, par aucune contre lettre contenant augmentation du prix.

DONT ACTE EN  
VINGT HUIT PAGES

Fait et passé à TARBES,  
en l'étude et aux minutes de la Société  
"Henri BLANC et Francis TOULOUSE Notaires associés"  
pour M. DASTUGUE es qualités, Melle THEAUX, et M.  
DUCASSE,

et au siège du CREDIT LYONNAIS, pour Monsieur  
NEPLES es qualités.

Et après lecture faite, les parties, Monsieur  
DASTUGUE es qualités, et Monsieur NEPLES es qualités,  
ont signé avec le notaire associé.

*Contenant trois minutes  
truites sept mots vels et  
sept huit lefus vells*

*DP  
P. J.  
h*

*Atheleus*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

Enregistré à TARBES NORD  
Receveur Divisionnaire des Impôts  
le 22 OCT 1972  
No 76 Ord. 332 No 2  
Le Receveur Divisionnaire

*Frats*  
*[Signature]*